

Les enfants de moins de 15 ans

- Les parents gèrent le profil de leur enfant de moins de 15 ans, ainsi que ses professions et ses lieux de vie.
- Les demandes qui concernent un enfant de moins de 15 ans ne lui sont pas soumises : elles sont validées automatiquement.
- À 15 ans, l'enfant donne lui-même son accord aux demandes qui le concernent.